

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
SAID/MARNE-NATIONALE
13 BD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

1027-021486-0002-01

eco/pli 86 POITIERS PIC 19 08 20 CI 1500

M. WASUKISA DIBA PATRICK
CHEZ NJIANA KISEMA
15 RUE DE L'ÉGALITÉ
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE



Vos références

Número fiscal (C) : 30 24 213 515 029

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
CHEZ NJIANA KISEMA
15 RUE DE L'ÉGALITÉ

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Número FIP : 940 77 69 2078569789 3

Référence de l'avis : 20 94 A596561 02

Número de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

94101

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur Place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE

13 BD GABRIEL PERI

94507 CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Revenu fiscal de référence :

18 214

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : WASUKISA DIBA

situation du foyer		cas particulier		enfants majeurs célibataires		enfants mariés		personnes recueillies handicapées	
C									
RÉSIDENCE EXCLUSIVE enfants mineurs ou handicapés		RÉSIDENCE ALTERNÉE enfants mineurs ou handicapés		RÉSIDENCE ALTERNÉE enfants mineurs ou handicapés		RÉSIDENCE ALTERNÉE enfants mineurs ou handicapés		RÉSIDENCE ALTERNÉE enfants mineurs ou handicapés	
2		2,00							

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires	20 238	18 214
Déduction 10% ou frais réels	- 2 024	
Salaires, pensions, rentes nets	18 214	18 214
Revenu brut global		18 214
Revenu imposable		0
Impôt sur les revenus soumis au barème 14		0
Montant net de votre imposition		
IMPOT NET		0
Total de l'impôt sur le revenu net		

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :	
IMPOT SUR LE REVENU	
Impôt sur le revenu 2019 d'0,53 :	0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Revenu fiscal de référence 25	18 214
PLAFOND EPARGNE RETRAITE	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :	
Plafond total de 2018	Déclar. 1 15 562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017	3 862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018	+ 3 923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	+ 3 973
Plafond calculé sur les revenus de 2019	+ 4 052
Plafond pour les cotisations versées en 2020	= 15 810

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez collecter le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre message sécurisé sur Impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 180-1 et R* 186-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales).
Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.